

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 13 février 2008

### **OBJET**

*de la Délibération*

\*\*\*\*\*

**BIENNALE DU  
LIVRE  
D'HISTOIRE 2008  
PRISE EN CHARGE  
D'HONORAIRES,  
DE FRAIS DE  
SEJOUR ET DE  
TRANSPORT**

### *Date de convocation du Conseil Municipal*

7 février 2008

*Date d'affichage* : 7 février 2008

*Nombre de Conseillers en exercice* : 33

*Président de la Séance* : Monsieur LE ROCH, Maire

*Secrétaire de Séance* : Monsieur AUDRAN

### *Etaient présents*

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme TRENVOUEZ, M. JARNO, Mme JEHANNO, M. GIRALDON, Mme RENUIT, M. PODVIN, Mme PIERRE, M. PARMENTIER, Adjoints au Maire.

Mme LE QUELLEC, M. LUCAS, M. LE MAPIHAN, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, KALKAS, LE BIAVANT, Mme LE POETVIN, M. LE BELLER, Mmes GOUTTEQUILLET, BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mmes PESSEL, LE POTIER, M. AUDRAN, Mme ROUYER, M. ELIE, Mme LE NY, M. PRIE, Conseillers Municipaux.

### *Absents ayant donné pouvoir*

Mme LE MOING à Mme JEHANNO

### *Absents*

Mme. LAGUEUX  
M. LE ROUX  
M. COLLET

## **BIENNALE DU LIVRE D'HISTOIRE 2008**

### **PRISE EN CHARGE D'HONORAIRES, DE FRAIS DE SEJOUR ET DE TRANSPORT**

#### ***Rapport de Monsieur Bernard Podvin***

Dans le cadre de la Biennale du Livre d'Histoire 2008 sont organisées des animations (rencontres, conférences, dédicaces, ateliers, expositions etc.) occasionnant des versements d'honoraires ainsi que des remboursement de frais de séjour et de transport.

#### ***Nous vous proposons :***

- de prendre en charge le versement d'honoraires à Monsieur Patrick Rambourg pour un montant de 300 euros
- de prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration des intervenants soit directement (sur factures) soit indirectement (sur la base des tickets restaurants)
- de rembourser les frais de route sur la base de 0,29 euros du kilomètre , d'acheter ou de rembourser sur présentation les billets de transport des auteurs et divers intervenants

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 14 février 2008**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**